QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'EMPLOI D'INDIENS ET D'ESQUIMAUX À RADIO-CANADA

Question nº 351-M. Yewchuk:

- 1. De 1961 à 1970 inclusivement, combien de personnes par province et par territoire parlant, a) un dialecte indien, b) une dialecte esquimau, étaient employées par année (i) à plein temps (ii) à temps partiel par l'industrie de radiodiffusion et de télédiffusion de la Société Radio-Canada?
- 2. Au cours des années financières 1969-1970 et 1970-1971, combien de personnes parlant a) un dialecte indien, b) un dialecte esquimau, la Société Radio-Canada a-t-elle mises à pied par suite d'un manque de fonds?

(Le document est déposé.)

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMPLAIN-LE PIL

Question nº 445-M. Matte:

Des groupements ou des municipalités de la circonscription électorale de Champlain ont-ils soumis des projets dans le cadre du programme d'Initiatives locales et, dans l'affirmative, a) quels sont-ils, b) quels étaient pour chacun de ces projets (i) le numéro de code (ii) la date de présentation (iii) les noms des responsables (iv) le montant de la subvention demandée, c) lesquels de ces projets ont été acceptés?

(Le document est déposé.)

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—LA LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

Question nº 573-M. Godin:

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il passé des contrats pour l'année financière 1971-1972 avec des employeurs ou des sociétés en vertu de l'article 6 de la Loi sur la formation professionnelle des adultes et, dans l'affirmative a) combien en a-t-il passés avec des employeurs du Québec, b) quels sont le nom et l'adresse des sociétés ou compagnies parties à ces contrats, c) quelle était la durée de chacun de ces contrats?

(Le document est déposé.)

- M. Hales: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler à l'attention du secrétaire parlementaire trois questions inscrites en mon nom et qui figurent au Feuilleton depuis le 16 mars. L'une d'elles porte sur une situation qui s'est produite l'an dernier. Pourrais-je recevoir des réponses aussitôt que possible.
 - M. Jerome: Volontiers, monsieur l'Orateur.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 66 est acceptable aux yeux du gouvernement, sous réserve

des conditions habituelles concernant les documents confidentiels.

[Français]

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions et conditions mentionnées par l'honorable secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n° 66 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU CÂBLE COAXIAL DE TÉLÉVISION CALAIS (MAINE)-ST. STEPHEN (N.-B.)

Motion nº 66-L'hon. M. Flemming:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance avec le ministre des Travaux publics relativement au câble coaxial de télévision suspendu du Pont international entre Calais (Maine) et St. Stephen (Nouveau-Brunswick), lequel câble est censé appartenir à la société Acadia Cable T.V. Limited.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion n° 15 et 20?

LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX PASSEPORTS D'YVES GEOFFROY ET DE CARMEN PARENT

Motion nº 15-M. Woolliams:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents, des formules de demande, des photographies et des lettres relatives à la délivrance de passeports tant à Yves Geoffroy (sous un autre nom, si tel est le cas) qu'à Carmen Parent.

- M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, malheureusement, les documents qu'on demande dans cette motion portent sur une affaire qui est encore devant les tribunaux. Dans les circonstances, je suggère au député de bien vouloir retirer sa motion.
- M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je me demande si la motion pourrait être reportée jusqu'à ce que l'affaire soit classée; elle est pendante depuis un temps considérable, car l'incident Geoffroy et son retour se sont déroulés depuis longtemps déjà. Je demande que la motion soit reportée et lorsque la cause sera réglée, le gouvernement voudra bien déposer les documents, j'en suis certain.

M. l'Orateur: La motion est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

(La motion est reportée.)

L'ÉTUDE PORTANT SUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES ARTS (1966-1967)

Motion nº 20-M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude portant sur le gouvernement fédéral et les arts, étude entreprise au cours de l'année financière 1966-1967 pour le secrétariat d'État, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la première session de ce Parlement.